



## HELVETICA 1999

Pièce commémorative

«150 ans de La Poste»

L'avers de la pièce représente de manière poétique un facteur remettant une lettre d'amour tout autour du monde. Dans la partie supérieure sont inscrites les dates «1849-1999». Richement orné, le revers indique la valeur de «20 francs» et porte l'inscription

«CONFOEDERATIO

HELVETICA» ainsi que, en dessous, la mention de l'année «1999».



## Caractéristiques

### Monnaie

«150 ans de La Poste»

### Artiste

Claude Sandoz, Lucerne

### Données techniques

Alliage: argent 0,835

Poids: 20 g

Diamètre: 33 mm

### Valeur nominale légale

20 francs suisses

### Date d'émission

21 janvier 1999

### Tirage

Pièce de qualité normale,  
non mise en circulation:

91 000 pièces (à Fr. 20.-)

Qualité flan bruni, avec étui:  
12 000 pièces  
(à Fr. 50.- TVA incluse)

Enveloppe destinée aux numismates contenant une pièce commémorative en «fleur de coin»:  
80 000 pièces  
(à Fr. 30.- TVA incluse)

### Frappe

'swissmint'

Monnaie officielle de la Confédération suisse

### Emission

'swissmint'

Tél. 031 - 322 60 68 (marketing)

Fax 031 - 322 60 07

Monnaie  
commémorative  
officielle de la  
Suisse



150 ans  
de La Poste



## **HELVETICA - Monnaies commémoratives officielles de la Suisse**

La Confédération émet des monnaies commémoratives consacrées à des thèmes actuels depuis 1936. Ces monnaies officielles portent toutes le label HELVETICA, élaboré spécialement à cet effet.

Ces monnaies sont créées par des artistes suisses réputés. Ceux-ci reçoivent des mandats personnels ou font l'objet d'une sélection dans le cadre de concours organisés par 'swissmint', en collaboration avec l'Office fédéral de la culture.

Conformément à la tradition, le produit net découlant de la vente de ces monnaies permet de soutenir des projets culturels dans notre pays.

# 150 ans de La Poste

## **150 ans de La Poste**

Le 28 novembre 1848, l'Administration fédérale annonçait la reprise de la Poste par la Confédération, prévue pour le 1er janvier 1849. La Confédération supprimait ainsi les 17 régies cantonales existant à l'époque. Le 4 juin 1849, deux nouvelles lois sur la poste étaient instituées: la loi sur la régale des postes et la loi sur l'organisation de la Poste. Le 1er octobre 1849, la première loi sur les tarifs entrait en vigueur. A partir de ce moment-là, la Poste commence à appliquer des directives et un système de taxes uniformes.

## **L'artiste**

Né le 14 mars 1946, Claude Sandoz a grandi à Zurich. Il a suivi l'Ecole d'art de Berne et travaille depuis 1966 de manière indépendante.

Après différents séjours à l'étranger, il s'est établi à Lucerne. Depuis 1983 il enseigne à l'Ecole supérieure d'art visuel de Genève et devient membre de la Commission fédérale des beaux-arts en 1993. Il a également eu l'occasion à plusieurs reprises d'exposer ses œuvres en Suisse et à l'étranger. Au début de l'année 1997, il a entrepris de nouveaux travaux en peinture, sculpture, photo, vidéo et musique aux Caraïbes (Anse-Chastenet à Ste-Lucie).

